

eux, des représentants des ministères fédéraux et provinciaux ainsi que des services municipaux lors de l'approbation. J'ai aussi demandé quel était le mécanisme d'évaluation permettant de savoir s'il resterait des emplois à l'échéance du projet. Enfin, j'ai voulu qu'on me donne, pour chaque projet, un budget détaillé des dépenses. Mais on ne m'a fourni aucun renseignement.

● (1710)

Voyons quelques-uns des projets du secteur privé qu'on a approuvés. Jorge Management a obtenu \$158,000 pour former 25 commis de magasin pendant 36 semaines. Vingt de ces personnes travaillent actuellement au magasin La Baie. Roy Thomson n'a certes pas besoin que le gouvernement et les Canadiens le subventionnent. Sa société peut assurément se débrouiller seule. La Baie ne s'est pas engagée à offrir des postes permanents aux intéressés. Le secteur de la vente au détail connaît actuellement une petite révolution, car on embauche de plus en plus d'employés à temps partiel, au détriment des employés à plein temps. Ces \$158,000 ne comprennent pas les allocations de formation. À mon avis, l'argent a servi à récompenser le promoteur.

The Principal Group va toucher \$128,000 afin de former 20 personnes pendant 20 semaines dans le secteur de l'hôtellerie. Il s'agit de femmes de chambre, de barmen, de personnel d'entretien et de réceptionnistes. Sait-on si ces gens auront du travail après leur période de formation? Gagneront-ils un peu plus que le salaire minimum? Le secteur ne s'occupe-t-il pas lui-même de la formation de son personnel, en collaboration avec les instituts et les collèges communautaires? Bien sûr que si. Bref, pourquoi subventionner pareils projets au lieu des projets communautaires? Voilà de bonnes questions, que je me pose de même que de nombreuses personnes oeuvrant au sein de douzaines d'organismes en plein coeur de Winnipeg.

Un groupe de Winnipeg—*Fair Action for Community Employment*—a posé un certain nombre de questions concernant les programmes Défi 86 et Planification de l'emploi. Il a envoyé sept demandes au gouvernement au sujet de ces deux programmes et il mérite des réponses. Je veux qu'on le sache officiellement. Il demande une liste complète de tous ceux qui ont fait une demande et de toutes les demandes approuvées pendant l'année se terminant le 31 mars 1986. Il veut savoir le montant d'argent consacré à ces programmes. Il souhaite que toutes les demandes futures soient examinées et évaluées individuellement et non en groupe. Il veut le rétablissement d'un comité consultatif ministériel, composé de représentants des collectivités et du gouvernement, qui serait chargé d'examiner et d'approuver toutes les demandes. Il veut que 75 p. 100 de tous les fonds destinés à la Planification de l'emploi soient réservés à des organismes à but non lucratif employant des défavorisés, des autochtones, des jeunes et des femmes. Il veut que le million et demi qui a été supprimé du budget de Défi 86 pour les jeunes du Manitoba soit remis. Il veut savoir de quelle façon Défi 86 va résoudre le problème croissant du chômage

Les subsides

étudiant si les jeunes du Manitoba reçoivent 1.5 million de moins que l'an dernier.

Les députés peuvent voir sans peine que les organismes de ces localités sont très mécontents de la façon dont ces programmes sont appliqués. On doute beaucoup qu'ils aident ceux qui en ont le plus besoin. C'est pour cette raison que notre parti a déposé la motion à l'étude aujourd'hui et que nous condamnons le gouvernement pour la façon dont il s'occupe du problème du chômage chez les jeunes. Comme on le disait hier soir à l'émission *The Journal*, que mentionnait la ministre, il y a encore 16.8 p. 100 de chômeurs chez les jeunes. C'est un chiffre que je trouve inacceptable et qu'aucun gouvernement ne devrait accepter.

● (1720)

[Français]

M. le vice-président: Questions ou commentaires, débat, l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) à la parole.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, avant de commencer, est-ce que vous demanderiez au député de Madawaska—Victoria (M. Valcourt), s'il a le goût de japper, d'aller japper dehors? Ici c'est un endroit pour les gens civilisés—et la même chose au «petit ministre du petit État de la petite entreprise». Maintenant que cette clarification est faite... C'est un endroit pour les adultes. Si les enfants peuvent sortir pendant qu'on va discuter en adultes.

Monsieur le Président, je pense que la motion présentée par le député du Nouveau parti démocratique est exacte: Que la Chambre blâme ce gouvernement conservateur pour la façon dont il a dirigé le projet Défi 86 qui s'adresse aux jeunes. Tout d'abord, je dois vous dire honnêtement qu'à la question que j'ai posée à la ministre qui, malheureusement, a foutu le camp, et elle a raison de ne pas être ici, monsieur le Président, parce qu'elle aurait honte...

M. le vice-président: L'honorable député a énormément d'expérience dans cette Chambre. Il sait qu'on ne devrait pas se référer à l'absence de quelqu'un. L'honorable député peut continuer le débat.

M. Malépart: Monsieur le Président, la réponse de la ministre tantôt, c'est faux! Dans ma propre circonscription, je suis prêt à affronter la ministre avec l'agent de projets en la parole de qui j'ai beaucoup plus confiance qu'à la ministre, à savoir que 40 p. 100 des sommes d'argent allouées dans la circonscription de Montréal—Sainte-Marie et dans toutes les circonscriptions de la région de Montréal étaient réservées au secteur privé et que si le député n'accepte pas que telle compagnie ou telle entreprise ait une partie ou un projet, les sommes d'argent devaient être allouées à d'autres secteurs privés, première fausseté!

Deuxièmement, la compagnie Aqua Parc de la Ronde est une compagnie qui aurait créé des emplois, elle était obligée